RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2026/64

COMMUNE de LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six
le LUNDI 19 OCTOBRE à dix-huit heures
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 12 Octobre 2026
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mesdames LAGERSIE Danielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), GAUDIN Cindy (proc. Mme DELRUE Joëlle), VINCENT Eulalie (proc. Mme LIBESSART Carole). Monsieur SPECQUE Frédéric (proc. M. COLLIEZ Jacques).

OBJET : GRATIFICATION DU PERSONNEL

Pour habillement (tenue de travail), Madame le Maire a proposé qu'une gratification d'un montant de 85 € soit attribuée aux membres du personnel administratif communal sous forme de carte cadeau (Illicado…) puisqu'il est attribué au personnel technique communal 1 kit de sécurité (vêtements, chaussures…).

En fonction de la conjoncture économique, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à réajuster son montant.

En seront bénéficiaires, les agents stagiaires, titulaires ou contractuels (de plus de 6 mois), à temps complet ou non complet, en activité durant l'année écoulée.

Compte tenu du montant inférieur à 200 €, aucune cotisation URSSAF ne sera due.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 20/10/2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Céline DELATTRE.

MAIRIE DE LUMBRES 62380 (Pas-de-Calais)

Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20261019-2026-64-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026